



1
3
Le CH ne perd plus!
(C1)



Un chômeur exclu des statistiques sur le chômage... (B1)



LIGNE À 735 KV
Les citoyens du Val St-François en cour pour la 4e fois (B1)

La Tribune

mardi

SHERBROOKE
12 janvier 1999
89e ANNÉE - No 273
0,65 (WEEKEND: 1,75\$) Plus taxes

Pour tout vendre il vous faut...

Les petites annonces

La Tribune

564-0999

53269



Bell se départit de ses 2400 téléphonistes (D1)

Casino dans Magog-Orford



«La région se pénalise», juge le principal porteur du projet (B2)

Économie

Les taux hypothécaires grimpent (B3)

Lendemain d'incendie



Un premier repas chaud en 36 heures (A3)

Bromptonville

Les taxes diminuent dans la nouvelle ville unifiée (A5)

Météo / A2

DOUX

-7

7h24

16h26



17 Janv 24 Janv 31 Janv 08 Fév

VICTIME D'UNE ERREUR MÉDICALE

Il frôle la mort!



Photo La Tribune, Steve Bergeron

Pantaléon Pelletier, un homme de 82 ans de Saint-Malo, a bien failli y rester dimanche quand il a été victime d'une grave erreur médicale: on lui a prescrit un médicament contenant de la codéine, une substance contre-indiquée dans son cas. Sa fille, Anna Pelletier, n'arrive pas à croire qu'une telle chose se soit produite et se demande si le chirurgien a lu le dossier médical de son père avant d'opérer.

Steve BERGERON

Sherbrooke

Et si le médicament qu'on vous prescrit pour atténuer les douleurs post-opératoires vous conduisait tout droit vers la mort?

C'est presque arrivé à Pantaléon Pelletier, un homme de 82 ans de Saint-Malo. Opéré pour une hernie à l'aîne vendredi dernier, on l'a retourné chez lui avec des calmants contenant de la codéine. Pourtant, cette substance était totalement contre-indiquée dans son cas.

«C'est comme si on lui avait donné l'arme pour qu'il se tue lui-même», commente sa fille Anna Pelletier, qui n'en revient pas qu'une telle chose se soit produite. D'autant plus que son père n'a jamais eu d'ennui de santé sérieux. Il vit toujours dans sa maison et conduit toujours sa voiture.

«J'avais déjà les deux pieds dans la tombe. Mais je ne me rappelle de rien», confie M. Pelletier, complètement remis de sa mésaventure et sur le point d'obtenir son congé hier lorsque rencontré par *La Tribune*.

Quand l'épouse de M. Pelletier s'est réveillée dimanche matin, elle a retrouvé son mari dans un état coma-

teux. Celui-ci a été transporté d'urgence au CUSE, où on lui a administré un antidote. Il était moins une.

Pantaléon Pelletier est atteint d'une maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC). La codéine est contre-indiquée pour ce genre de maladie. «C'est dans son dossier. Est-ce que le médecin l'a lu? Quand il s'agit d'une personne âgée, on doit bien se douter qu'elle commence à accumuler des maladies», soulève Anna Pelletier.

Chirurgie de trois heures

Il semble qu'il y ait eu au départ une absence de communication entre le médecin traitant habituel de M. Pelletier et celui qui a procédé à l'opération. Mais Anna Pelletier, qui dit avoir consulté un dictionnaire médical, croit que le chirurgien aurait dû savoir. «Pour les MPOC, c'est automatique: la codéine est interdite.»

Étonnamment, Anna Pelletier ne souhaite pas jeter une pierre au méde-

cin qui a commis l'erreur, même s'il y a eu faute professionnelle selon elle. «Il avait déjà opéré mon père pour un cancer du canal cholédoque, et il avait fait un super bon travail», rapporte-t-elle.

Anna Pelletier s'en prend plutôt à la façon expéditive dont on a opéré son père, un facteur qui a beaucoup joué dans le cours des événements.

«Quand on vous fait rentrer à 13 h et qu'à 17 h, vous êtes déjà sorti, je n'appelle plus ça de la chirurgie d'un jour, mais de la chirurgie de trois heures.»

«Si on avait fait entrer mon père le matin, on aurait eu le temps de l'examiner correctement. De même, si on l'avait gardé sous observation toute une journée, au lieu de le retourner tout de suite à Saint-Malo, on se serait bien aperçu que quelque chose n'allait pas. On devrait tenir compte du fait qu'il s'agit d'une personne âgée», estime-t-elle.

La famille de M. Pelletier entend écrire une lettre d'indignation à la direction du CUSE. Pour ce qui est des poursuites, elle n'en a pas l'intention pour l'instant.

«Je veux surtout alerter le public, dire aux gens d'être vigilants avec leur médecin», insiste Anna Pelletier. «Si mon père était mort, est-ce qu'on aurait su ce qui s'était vraiment passé? Il l'a vraiment échappé belle.»

«C'est comme si on lui avait donné l'arme pour qu'il se tue lui-même...»

Disque-Améric met à pied 10 p. cent de son personnel

Gérald PRINCE

Drummondville

L'entreprise drummondvilloise Disque-Améric, le troisième plus important fabricant de disques compacts en Amérique du Nord, a annoncé hier matin la mise à pied définitive de 10 pour cent de son personnel, soit 52 travailleurs sur les 500 que compte l'usine locale.

«C'est pour faire face à la concurrence agressive des autres fabricants que nous avons dû nous résoudre à cette décision», déclare Pierre Franco, directeur de l'usine de Drummondville et vice-président de l'entreprise.

En effet, le marché du disque compact est devenu féroce, même si l'entreprise a toujours,

en 12 ans d'existence, connu des ralentissements saisonniers, chaque fois en début d'année.

Cette fois-ci, c'est plus grave: la direction de la compagnie a rencontré hier matin les 52 employés, dont certaines avaient jusqu'à huit ans d'ancienneté, pour leur annoncer la nouvelle et leur offrir tout le support possible pour se trouver un autre emploi.

Les employés touchés devront quitter leur poste de travail d'ici une semaine environ. Ceci n'empêche pas l'usine de continuer à fonctionner 24 heures par jour à longueur d'année: «Nous n'avons pas le choix: par cette mise à pied, nous pensons pouvoir nous adapter aux conditions nouvelles du marché», conclut M. Franco, visiblement touché par cette décision qu'il ne trouve pas facile à prendre.

Bébé mort dans un supermarché à Magog

Le coroner démarre l'enquête de zéro

Claude PLANTE

Sherbrooke

On ne pourra savoir avant quelques jours, voire quelques semaines, peut-être même jamais, quelle est la cause exacte de la mort troublante du bébé de six semaines survenue samedi dans une épicerie du centre-ville de Magog.

Le coroner René-Maurice Bélanger a été chargé de l'enquête. L'autopsie sur le corps de la petite Emilie Deblois devait avoir lieu hier ou ce matin. Il s'agit d'une opération délicate compte tenu du très bas âge de l'enfant.

Au mieux, on pourra avoir des résultats fragmentaires ces jours-ci.

«Ça prend souvent beaucoup de temps avant qu'on sache les causes dans les cas de décès d'enfant, explique le coroner Bélanger. Il y a plusieurs analyses à faire. Des fois, on ne peut même pas trouver la cause. L'enfant est trop petit. On trouve ça très décourageant.»

«On a affaire à une mort subite. Cet enfant-là était visiblement en bonne santé. Je n'ai pas d'explication à donner.»

Le Dr Bélanger devait aller chercher le dossier médical du bambin dans un hôpital de Longueuil, où la petite est née. Hier avant-midi, le spécialiste n'avait pas encore pu voir le corps du bébé. «Il faut tout savoir de l'enfant, même des parents. Je veux voir son dossier. C'est différent dans le cas de la mort d'un adulte.»

En visite à Magog

Rappelons que l'enfant est décédé en fin d'après-midi, quand ses parents, Sophie Lord et Joseph Deblois, de Saint-Lambert, s'approprièrent à quitter le Métro Plouffe, après avoir complété des emplettes. On a constaté que l'enfant était victime d'une hémorragie.

Plusieurs personnes se sont portées au secours du bambin, mais on a constaté le décès une fois rendu à l'hôpital de Magog. Hier, on était encore ébranlé par le drame au supermarché.

Selon ce qu'il a été possible d'apprendre, ses parents étaient en visite chez la soeur de Mme Lord, à Magog. Évidemment, tout le monde dans cette famille, principalement la mère, semble-t-il, est sous le choc à la suite de ce mystérieux décès.

Les policiers de la Régie de police Memphrémagog n'ont pas encore rencontré les parents. On attend les résultats préliminaires de l'autopsie avant de procéder, explique le capitaine Gilles Robinson, chargé de l'enquête.

«Nous allons attendre, ça peut prendre trois ou quatre jours avant que nous en sachions davantage», note le capitaine Robinson.



«C'est un rêve!»

Les 33 joyeux employés du foyer de Grand-Mère, en Mauricie, ont célébré leur chance au Lotto 6/49, hier, en allant cueillir leur chèque de 10 millions \$ aux bureaux de Loto-Québec, à Montréal. Chaque membre du groupe, à qui on avait annoncé l'été dernier la fermeture prochaine du foyer, encaisse un montant de 303 030 \$. UN TEXTE EN A2.

HONDA



298\$
par mois, location 48 mois
TRANSPORT
ET PRÉPARATION INCLUS

5,8%
SUR FINANCEMENT D'ACHAT
JUSQU'À 60 MOIS
SUR TOUS LES CR-V 1998 NEUFS.

*Location-bail offerte exclusivement par H.C.F.I. sur le CR-V LX 1998 (modèle RD174W) neuf. Échange ou comptant de 3840 \$, la première mensualité et un dépôt de garantie de 350 \$ exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le km excédentaire. **Financement à 5,8 % à l'achat de tout modèle CR-V 1998 neuf pour des termes de 24, 36, 48 ou 60 mois. Un versement initial pourrait être exigé. Sujet à l'approbation du crédit.

09436

Maya l'abeille frappe un mur

■ Pas de vitesse réduite ni de panneau avertisseur pour la garderie



La Ville de Sherbrooke a rejeté la requête de la garderie Maya l'abeille, demandant une réduction de vitesse et l'installation d'un panneau invitant à la prudence, rue du Dominion. Sur la photo, Joanne Baillargeon, éducatrice, en compagnie d'un bambin.

Serge DENIS
Sherbrooke

Les parents des enfants qui fréquentent la garderie Maya l'abeille, rue du Dominion, devront s'armer de patience: non seulement la Ville de Sherbrooke n'a pas l'intention d'obliger les automobilistes à réduire leur vitesse à l'approche de la garderie, tel que demandé, mais elle a également rejeté leur requête voulant qu'elle installe un panneau invitant les automobilistes à redoubler de prudence, à l'approche de l'établissement qui abrite quotidiennement une soixantaine d'enfants.

Déçue d'apprendre de la bouche du journaliste ce que ses élus ont convenu, puisqu'elle n'a pas été invitée à présenter ou défendre son

point de vue, la propriétaire de l'établissement, Mariette Marchand, l'était d'autant plus en prenant connaissance des dispositions retenues pour résoudre le problème. Celui-ci provient de la position de la garderie située à une cinquantaine de mètres du coude formé par les rues du Dominion et Boissjoli. Quand les voitures arrivent de Boissjoli, le conducteur n'a que peu de temps pour apercevoir les piétons qui doivent traverser la rue pour se rendre à la garderie ou la quitter.

Les élus ont convenu d'interdire le stationnement de l'autre côté de la rue sur une distance de 55 mètres devant la garderie; de permettre le stationnement sur toute la longueur de la rue du côté de la garderie; et de construire un trottoir qui prolongerait la rue du Dominion du côté de la garderie et ce de la rue Boissjoli à la rue Argyll.

Étude à l'appui, la Ville soutient que la vitesse n'est pas en cause, puisqu'elle n'est que de 31 km/h, en moyenne. En revanche, la visibilité pose un problème tant du côté des automobilistes que des piétons. La solution retenue vise à permettre aux parents d'aller chercher leurs enfants sans devoir traverser la rue.

«Ça ne règle pas le problème», rétorque Mme Marchand. «Ce sont seulement quelques adolescents qui conduisent dangereusement. Ils partent de la rue Prospect et descendent à toute vitesse jusque dans notre rue. Nous, ce que nous voulions, c'est qu'on installe une pancarte pour dire aux gens de ralentir parce qu'il y a une garderie. Ceux qui ont des enfants comprennent bien que c'est dangereux et font attention.»



Les 33 chanceux sont allés cueillir leurs chèques, hier, au bureau de Loto-Québec à Montréal et ont sorti leur plus beau sourire pour la photo officielle.

10 millions \$ pour 33 collègues de travail

Montréal (PC)

Les 33 employés du foyer Grand-Mère, en Mauricie, qui ont remporté le week-end dernier le gros lot de 10 millions \$ au Loto 6-49, sont allés réclamer leur prix hier.

«Les employés ferment le Foyer Grand-Mère pour aujourd'hui», pouvait-on lire sur une banderole déployée par les employés du foyer lors de leur départ pour les bureaux de Loto-Québec, à Montréal, où ils sont allés chercher leurs chèques.

L'annonce de cette banderole était lourde de sens pour les employés aux-

quels on avait annoncé l'été dernier la fermeture prochaine du foyer.

Carole Bisson est l'une des gagnantes. Après avoir travaillé 15 ans au foyer Joseph-Garceau, elle fut transférée au foyer de Grand-Mère en juin dernier. «En rentrant, on m'a dit que ça allait fermer», se souvient-elle.

«Mais comme on dit, je n'aurai pas abouti ici pour rien!», lançait-elle hier avant de monter dans l'autobus pour aller chercher son chèque de 303 030 \$.

Mme Bisson le mentionne, mais la plupart des 26 femmes et 7 hommes du groupe le confirment: la première étape, lorsqu'on gagne un tel montant d'argent, est de réaliser ce qui nous arrive. Beaucoup de gagnants disaient encore hier ne pas avoir dormi depuis deux jours.

«C'est un rêve, on a tout le temps peur de se réveiller», dira le préposé aux bénéficiaires Gilles Trudel, avant d'ajouter: «C'est là qu'on voit que ça n'arrive pas qu'aux autres. Des fois, les autres, c'est nous!»

Les 33 employés qui ont fait une entrée triomphante dans le hall de l'édifice de Loto-Québec, hier après-midi, étaient animés d'une bonne humeur et d'un enthousiasme contagieux. Après avoir reçu leur chèque, les gagnants ont traversé dans un hôtel de Montréal pour participer à une conférence de presse animée par Yves Corbeil.

La majorité d'entre eux avaient peu de folies en tête pour dépenser tout cet argent et avouaient plutôt vouloir d'abord prendre le temps de penser aux meilleures façons d'investir la somme remportée.

«Ils le méritent bien»

À Grand-Mère, les bénéficiaires de l'établissement ont travaillé les gagnants étaient tout autant ravis de voir ces gens qu'ils estiment grandement recevoir un tel cadeau du ciel.

Mme Brigitte Gélinas, qui demeure au Foyer Grand-Mère depuis six ans maintenant, a été une des premières à apprendre la bonne nouvelle, dimanche matin. «Je me lève tôt à tous les matins. Vers 6h30, je me rendais à la chapelle quand j'ai entendu des cris au deuxième étage (elle habite au troisième niveau). Je pensais que quelqu'un venait de mourir! Mais quand je suis arrivée à la cafétéria, c'est là que les employés m'ont annoncé qu'ils venaient de gagner tout cet argent.»

Grande joueuse de bingo à ses heures, Mme Gélinas était bien heureuse d'apprendre cette grande nouvelle. Mais en même temps, elle a ressenti un soupçon d'inquiétude. Elle se demandait si les employés du foyer, dont elle apprécie la bonne humeur et le grand dévouement, allaient continuer à travailler même après avoir gagné autant d'argent.

«Je n'étais pas la seule à être inquiète. Hier et même ce matin (dimanche et hier), j'ai vu certaines personnes qui pleuraient parce qu'elles avaient peur de voir ces gens partir. Mais quand j'ai su que la plupart des gagnants voulaient continuer à travailler, ça m'a rassurée.»

«S'il y a des gens qui méritaient de gagner de l'argent, c'est bien ces personnes-là. Avec la fermeture du foyer qui s'en vient, il y en a qui ne travailleront plus, c'est sûr», a déclaré Mme Irène Brunelle, bénéficiaire du foyer depuis six ans.

À L'HÔTEL DE VILLE

La deuxième offre est la bonne

Sherbrooke (SD) — L'homme d'affaires Ronald Thibault a soumis vendredi dernier une nouvelle offre d'achat de 400 000 \$ à la Ville de Sherbrooke pour un terrain d'une superficie de 140 000 pieds carrés situé à l'angle de la rue King Ouest et de l'autoroute 410, près de la station-service Irving. Le promoteur désire y implanter une franchise de Pontiac-Buick camions GMC. Le concessionnaire s'engage en outre à défrayer les coûts des travaux d'infrastructures jusqu'à concurrence de 153 832 \$.

En revanche, la Ville verra à décontaminer les lieux, des travaux estimés à moins de 1000 \$.

Après une tentative infructueuse de Ronald Thibault pour acquérir ce terrain, il semble bien que cette fois soit la bonne, puisque le début des travaux est prévu avant la fin du mois en cours.

Dans leurs recommandations, les services municipaux recommandent l'acceptation de l'offre d'achat «considérant que cette transaction servira de bougie d'allumage pour la mise en valeur du résidu de terrain commercial de la Ville dans ce secteur».

20 000 \$ pour étudier le regroupement des pompiers

Sherbrooke - Après Ascot, Fleurimont, Saint-Élie-d'Orford et Rock Forest, Sherbrooke participe à son tour à l'étude pilotée par la MRC sur l'opportunité de regrouper des ressources de l'ensemble de ces municipalités en matière de protection contre les incendies. D'un coût estimé de 40 000 \$, cette étude a déjà bénéficié d'une subvention de 20 000 \$ de Québec. La participation de Sherbrooke représente un déboursé de 20 000 \$. Présentement, selon un document préparé par la MRC, 91 pour cent de la population de l'agglomération urbaine de Sherbrooke est desservie par des services régionalisés.

Jusqu'à maintenant, Lennoxville a montré bien peu d'intérêt pour cet éventuel regroupement.

Les crédits de taxes reviennent en force

Sherbrooke - Depuis le 1er janvier dernier, les personnes qui construisent une résidence à Sherbrooke peuvent bénéficier d'une exemption de taxes foncières pour les quatre prochaines années, soit jusqu'en 2002 inclusivement, sur le bâtiment. Pour avoir droit à ce programme de revitalisation, les propriétaires doivent s'établir dans une zone où la majorité des bâtiments excèdent 20 ans et où moins de 25 pour cent des terrains sont déjà occupés par un bâtiment. La Ville a déjà désigné pas moins de 260 zones résidentielles et 55 zones commerciales où le crédit de taxes foncières est applicable. Pour bénéficier de ce programme, les propriétaires doivent obtenir leur permis de construction avant le 31 décembre 1999.

Sherbrooke relance ainsi la controverse sur la concurrence que se livrent les municipalités pour attirer de nouveaux résidents. Par le passé, certains maires de la région s'étaient élevés contre cette surenchère.

loto-québec résultats

Banco
Tirage du 99-01-11
2 4 5 6 7
12 13 18 24 32
41 44 45 46 51
60 61 64 66 68

Quintissime
Tirage du 99-01-11
3 4
305 0669

Extra
Tirage du 99-01-11
NUMÉRO: 730370

T V A, LE RÉSEAU DES TIRAGES
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

MÉTÉO La Tribune

LaTribune 564-5450

...une publicité qui marche!

AUJOURD'HUI CETTE NUIT -7 PRÉC. 100

DEMAIN -16 PRÉC. 100

Jeudi -12 PRÉC. 70

Vendredi -14 PRÉC. 10

INDICE UV
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
60 30 20 15

QUÉBEC
Chicoutimi Nei -17-26 Québec Nei -12-21
Gaspé Nei -14-19 Rimouski Nei -15-19
Iles-de-la-Mad. Nua -5-9 St-Georges Nei -12-21
La Grande Sol -31-32 Sept-Îles Nua -17-26
Lac St-Jean Nei -17-28 Trois-Rivières Nei -11-17
Montréal Nei -9-17 Val d'Or Nei -20-37

CANADA
Charlottetown Nei -5-9 Régina Sol -22-24
Edmonton Nua -9-15 St-John's Var -3-4
Fredericton Nei -5-9 Toronto Nei -4-19
Halifax Nei 0-6 Victoria Plu 8/5
Ottawa Nei -9-20 Winnipeg Var -28-31

USA
Boston Ver 2-7 New York Ver 3-3
Bridgeport Ver 2-6 Plattsburg Nei -7-15
Burlington Nei -7-15 Portland Ver -4-13
Concord Nei -4-14 Providence Ver 3-8
Detroit Nei -3-8 Washington Ver 7-1

LE MONDE
Athènes Sol 20/11 Mexico City Sol 25/4
Beijing Var -5-19 Moscou Nei -12-31
Berlin Nei 3-1 Paris Nei 3-6
Hong Kong Plu 17/12 Port-au-Prince Ora 30/23
Lisbonne Sol 12/5 Rome Var 11/6
Londres Nei -3-13 Tokyo Sol 9/4

DESTINATIONS SOLEIL
Acapulco Sol 33/17 La Havane Sol 26/18
Bermudes Nua 22/16 Martinique Sol 29/22
Cancun Sol 28/17 Myrtle Beach Sol 17/2
Caracas Sol 34/24 Montego Bay Sol 29/23
Freeport Sol 26/20 Orlando Sol 23/8
Ft Lauderdale Sol 23/14 Puerto Plata Var 30/24
Honolulu Sol 27/20 Tampa Sol 22/8
Key West Sol 22/18 West Palm B Sol 23/13

© Services Commerciaux MM 1998

EMPLOIS DU JOUR

Conducteur/trice de camions
Offre: 2367718
Lieu: au Québec (courte distance)
Salaire: à discuter, saisonnier, temps plein
Exigences: permis de conduire classe 1, expérience dans le transport forestier, disponible pour les heures variables sur semaine
Fonctions: transport forestier sur courte distance.

Opérateur/trice de 10 roues
Offre: 2355825
Lieu: Ascot et Sherbrooke
Salaire: à discuter, travail sur appel, heures variables, avec horaire de travail selon les conditions climatiques
Exigences: permis de conduire classe 3, expérience dans le déneigement
Fonctions: conduire un camion 10 roues pour le déneigement, possibilité de travail régulier en été.

Veillez vous présenter à votre Centre des ressources humaines du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre au 564-5793. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre des ressources humaines.

INDEX

Arts: C-6
Bandes dessinées: D-4
Chez nous: B-1
Décès: D-5
Économie: B-3
Messier en liberté: B-6
Opinions: A-4
Petites annonces: D-3
Sports: C-1

Page Internet: <http://www.latribune.qc.ca>
Courrier électronique: redaction@latribune.qc.ca
Télécopieur de la rédaction: 564-8098

BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS

PLUS DE 115 000 LECTEURS

RÉSERVEZ VOTRE ESPACE DÈS MAINTENANT

564-5450 LaTribune

LaTribune
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (division La Tribune)

TÉLÉPHONES
Petites annonces: 564-6999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466
ENVOI DE PUBLICATION:
Enregistrement No 0529148

LIVRAISON
Camelots et camelots motorisés
Prix de vente: 3,52 \$
T.P.S.: 25 \$
T.V.Q.: 28 \$
Coût à l'abonné: 4,05 \$

ABONNEMENTS
Abonnement payé à l'avance:
endroits desservis par camelot et camelots motorisés.

Temps	Prix	TPS	T.V.Q.	Total	Abonnement par la poste: Territoire immédiat
1 an	165,17 \$	11,56 \$	13,26 \$	189,99 \$	1 an 255,00 \$ 17,85 \$ 20,46 \$ 293,31 \$
6 mois	88,00 \$	6,16 \$	7,06 \$	101,22 \$	6 mois 140,00 \$ 9,80 \$ 11,24 \$ 161,04 \$
3 mois	45,00 \$	3,15 \$	3,61 \$	51,76 \$	3 mois 80,00 \$ 5,80 \$ 6,42 \$ 92,02 \$
1 mois	25,00 \$	1,75 \$	2,01 \$	28,76 \$	1 mois 50,00 \$ 3,50 \$ 4,01 \$ 57,51 \$

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS 1 an 700,00\$, 6 mois 410,00\$, 3 mois 265,00\$, 1 mois 130,00\$

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audith Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.



La noire, de retour au boulot

Eh puis, vous avez pelleté à votre goût? Vous êtes heureux que l'hiver soit finalement arrivé? Vous avez sorti vos skis et vos ski-doo?

Moi, c'est ma pelle que j'ai sortie du hangar samedi matin. Je déteste ma pelle. Cela fait 20 ans que je ne manque pas une occasion de lui dire que je la déteste. Comme je déteste mes outils. Comme je déteste la tarte au sucre. Comme je déteste les feux sauvages. Comme je déteste les lettres anonymes. Comme je déteste la tendinite qui m'empêche de jouer au tennis depuis deux mois. Comme je déteste l'émission *Black Out*. Comme je déteste tous les lundis matins quand il fait 20 sous zéro.

Hrrrrr! JE HAIS L'HIVER!!!

Bon, voilà, ça va mieux. Désolé pour cette autre montée de lait hivernale. Je n'y peux rien, c'est plus fort que moi. Puis, vous ne pouvez savoir à quel point ça me fait du bien...

Alors, on disait?

Ah oui, c'est ça, je vous disais: on l'a-tu eue la bordée de neige?

Je suis sorti pour pelletter une première fois samedi. Je n'avais pas encore tout à fait complété ma litanie contre la noire —ma pelle est noire— que Ti-Guy est arrivé avec sa grosse machine qui souffle la neige. La noire et moi sommes chanceux d'avoir des voisins comme Ti-Guy. D'ailleurs, il s'en trouve presque toujours un pour avoir pitié de nous.

La noire a finalement payé une bonne bière à Ti-Guy. J'ai beau ne pas l'aimer, je dois tout de même admettre qu'elle a de la classe.

-0-

Dimanche, je me suis levé avant tous les souffleurs à neige de ma rue. Je suis allé chercher la noire et on s'est mis au travail, histoire de faire un peu d'exercice et de prendre l'air. C'est dans pareille occasion que l'on se rend compte à quel point on peut vite perdre la forme. C'est là aussi qu'on réalise comment il est important de ne pas trop la perdre...

La vie étant ce qu'elle est, il peut arriver que l'on néglige sans le vouloir sa forme physique. Sa santé aussi. Qui peut se vanter, en effet, de n'avoir jamais omis de visiter son médecin de famille au moins une fois par année comme il est recommandé? Déjà que l'on n'est pas à l'abri des mauvais sorts que la vie peut parfois nous jeter.

On ne sait jamais ce que demain nous réserve. Comme on ne sait jamais quand la santé va nous lâcher. La pression et le stress sont devenus le lot quotidien de l'être humain. Malheureusement, on se contente trop souvent de tenir bon jusqu'au jour où le corps nous envoie des messages de détresse. Quand il ne flanche pas carrément.

C'est arrivé depuis le début de 1999 à deux hommes d'affaires en vue dans la région. Deux hommes qui sont aussi deux grands amis. Au jour de l'An, Fernand Cabana, propriétaire de nombreux commerces, dont Silencieux Carline, subissait une rupture d'anévrisme au cerveau. Exactement une semaine plus tard, son grand copain Jean-Marie Bergeron, de la firme de distribution du même nom, était victime à son tour d'un infarctus. M. Bergeron avait été grandement affecté par ce qui est arrivé à son ami. Tous deux sont toujours hospitalisés.

Par ailleurs, un collègue de Montréal, Michael T. Gurrie, journaliste à la section sportive de l'agence Presse canadienne, est décédé au jour de l'An. Il avait dû être opéré pour des ulcères à l'estomac, mais il y a eu complications. Michael n'avait que 43 ans. C'est jeune 43 ans. En tout cas, c'est un an de moins que moi.

Tout cela a de quoi faire réfléchir. Chose certaine, je vais y aller encore plus mollo avec la noire lors de la prochaine bordée...

-0-

Vous avez vu ce qu'a fait Jean Chrétien en fin de semaine?

À quelques heures de son 65^e anniversaire de naissance —qu'il a célébré hier—, le premier ministre canadien a décidé de s'initier au sport de la planche à neige sur les pentes de Morin Heights.

Il faut le faire tout de même. Se lancer en bas d'une côte sur une planche à neige pour la première fois de sa vie quand on a 65 ans, ça ne doit certainement pas être évident. Notre premier ministre mérite d'être cité en exemple pour sa bonne condition physique. On le dit en très grande forme.

Je n'ai jamais été un grand fan de Jean Chrétien, mais là j'avoue qu'il m'a grandement impressionné. Je me propose même de l'imiter avant la fin de l'hiver.

«C'est comme si je repartais à zéro»

Les sinistrés de la rue Gillespie s'organisent en attendant de pouvoir rentrer chez eux

Pierre SAINT-JACQUES

Sherbrooke

Richard Therrien et Yvon Grenier ont mangé avec appétit, hier midi, dans la cuisine de la Maison d'hébergement P.G., rue Moore, à Sherbrooke.

C'était le premier repas chaud qu'ils pouvaient avaler depuis l'incendie qui a bouté dehors, en plein janvier neigeux, venteux et froid, une vingtaine de locataires, 155 rue Gillespie, coin Ball, dans le quartier Centre-Sud de Sherbrooke, samedi soir.

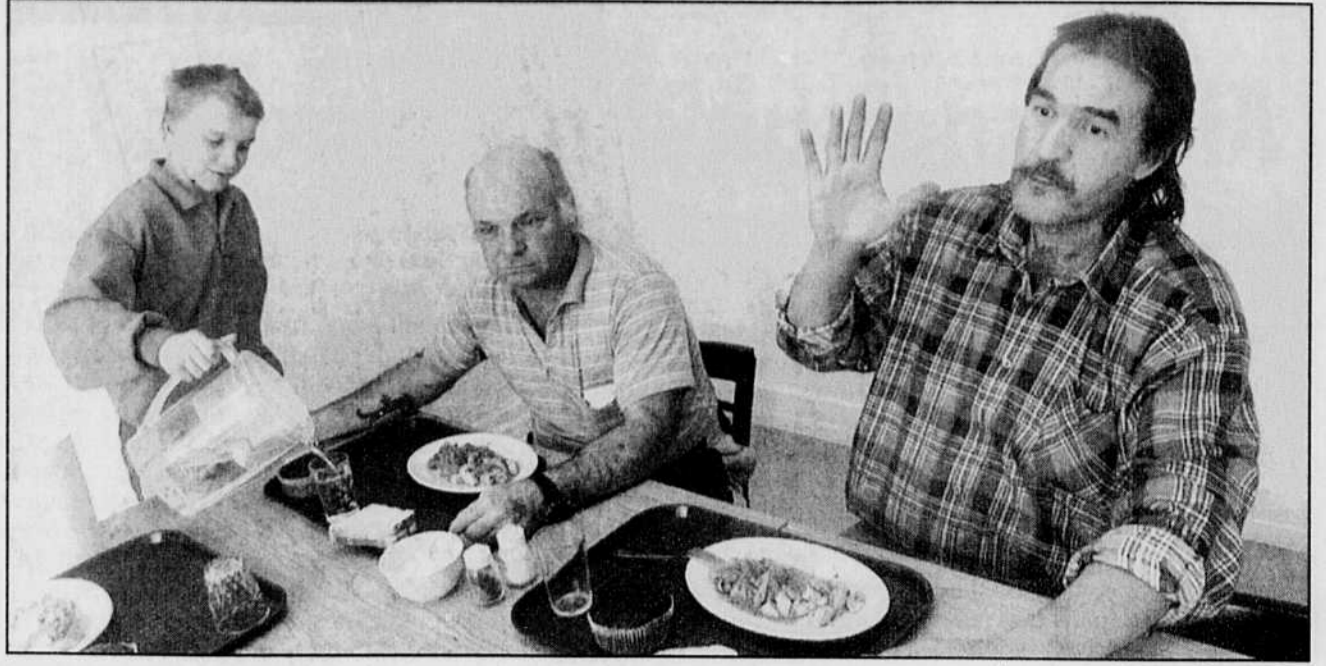
«L'émotion, l'incertitude du lendemain nous avaient complètement coupé l'appétit. Là, aujourd'hui, ça va un peu mieux», ont-ils confié à *La Tribune*. C'était la première fois qu'ils traversaient une telle épreuve. Un feu, en hiver de surcroît, ils ne souhaitent pas ça à personne.

M. Therrien occupe un des logements qui ont été le plus dévastés par l'incendie. «J'ai tout perdu; c'est comme si je repartais à zéro. Au moins, tous les locataires s'en sont sortis indemnes.»

Plus chanceux, M. Grenier croit qu'il comptera parmi les premiers locataires à réintégrer l'immeuble de briques qui trône sur un des coins Gillespie et Ball, juste en face de l'école du quartier et du parc.

«Mon logement a été passablement épargné. Je crois qu'un bon nettoyage et si je repartais à zéro», a souligné avec espoir M. Grenier.

Le gîte et le couvert, obtenus à la Maison d'hébergement P.G., leur ont donné un bon coup de main; cela leur



Le jeune Éric Perreault-Bonin, de la Maison d'hébergement P.G., rue Moore, à Sherbrooke, sert deux de «ses protégés», Richard Therrien et Yvon Grenier, deux des locataires sinistrés de la rue Gillespie.

permet de se virer de bord. Ils en sont reconnaissants aux deux principaux responsables du centre, Gilles Perreault et Pierre Dugré.

Sans toit pour quelques temps

M. Therrien ne pourra peut-être pas regagner son logement de la rue Gillespie —il aime bien la tranquillité de ce quartier— avant deux ou trois mois. Aussi il espère pouvoir se dénicher un petit logement.

Quant à M. Grenier, si on lui ouvre les portes de l'immeuble à logements

rues Gillespie et Ball, d'ici à quelques jours, il séjournera dans la maison de la rue Moore jusqu'à ce moment.

Selon M. Perreault, il était possible qu'une demi-douzaine d'autres locataires sinistrés soient hébergés, rue Moore. Pour répondre à la demande, les responsables se sont tournés vers M. Normand Groleau et Estrie-Aide pour obtenir au moins des matelas et un peu de mobilier.

La Maison d'hébergement en est à ses premiers pas dans le genre d'aide qu'elle veut offrir aux gens sans abri et sans ressources, aussi ses moyens du

bord sont modestes. Elle doit compter sur l'aide des gens et des organismes (822-2254).

Responsable des services humanitaires de la Croix-Rouge pour la région de l'Estrie, M. Sylvain Couillard a également fait des pieds et des mains pour retracer les personnes sinistrées —ce qui ne fut pas une mince tâche— et pour combler leurs besoins essentiels et immédiats.

Bons de nourriture, hébergement temporaire, couverture, vêtements et trousse d'hygiène sont considérés comme besoins essentiels.

On ignore encore l'origine du feu

Sherbrooke (PSJ)

Les spécialistes du Département de prévention des incendies de Sherbrooke ont de nouveau procédé à

diverses recherches, hier après-midi, dans l'immeuble à logements, 155 rue Gillespie, dans le but d'établir la cause de l'incendie.

Les recherches qui ont duré tout l'après-midi ne leur ont pas permis d'en

arriver à une conclusion satisfaisante. Elles reprendront sans doute aujourd'hui.

Le feu a éclaté un peu après 19 h 30, samedi.

Il n'a pas été difficile de déterminer

le lieu d'origine, à savoir le mur ou le plancher du logement 5, près de la cuisine ou encore dans le plafond du logement inférieur, à savoir le 3.

Dans leur jargon, les inspecteurs appellent ce genre d'incendie, un feu de structure. Il s'agit pour eux de déterminer s'il est d'origine électrique ou mécanique.

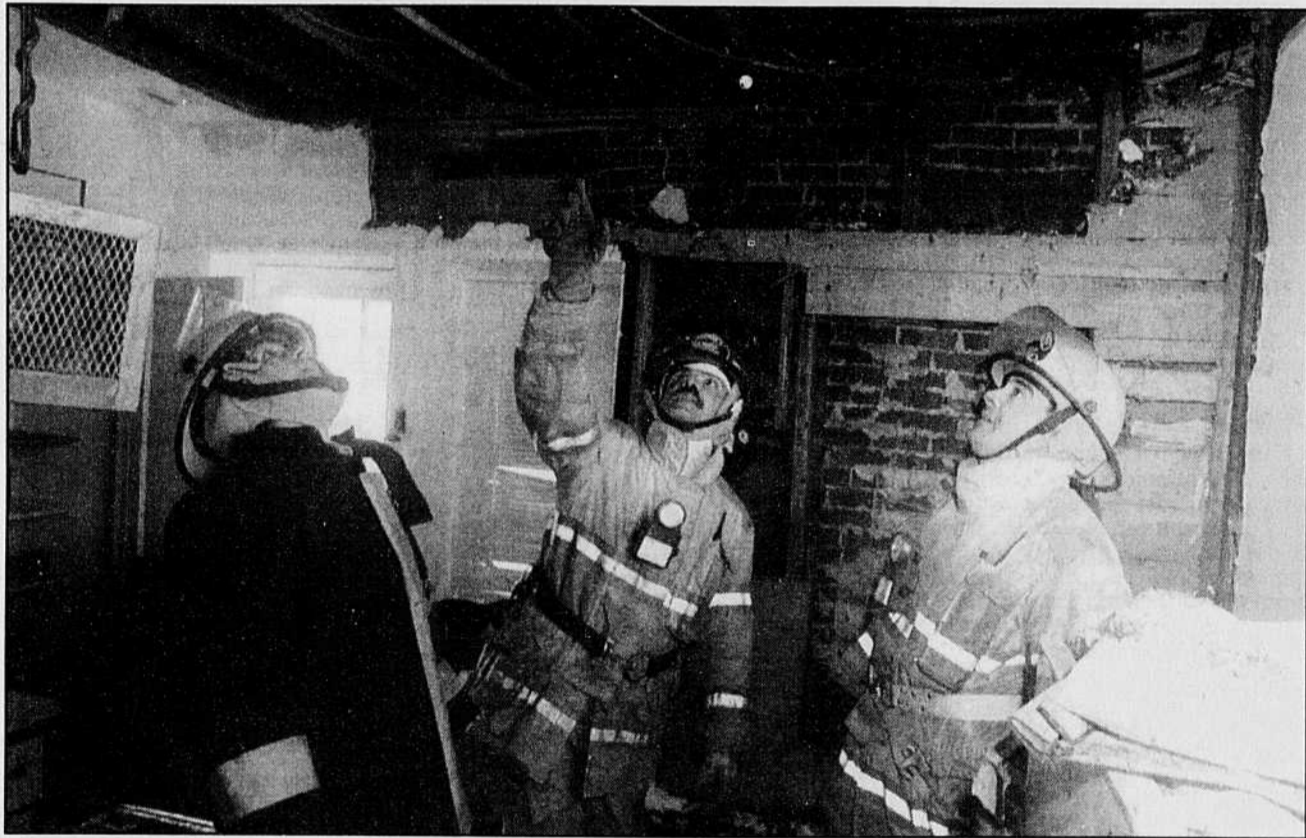
Voilà pourquoi le lieutenant-inspecteur Gilles Pelland, assisté de ses collègues-inspecteurs Bernard Brisson et la dernière recrue du Département, Ginette Bélair, ont consacré l'après-midi d'hier à examiner et à déplacer des débris... et qu'ils recommenceront l'exercice.

Les deux propriétaires, Gilles Paquette et Yvan Cadioux, ont collaboré avec les spécialistes, leur facilitant l'accès aux lieux et les informations sur la configuration du bâtiment.

Ils ont même procédé avec diligence pour que le chauffage soit rétabli le plus tôt possible dans l'immeuble ce qui prévient des dommages supplémentaires que le froid aurait pu causer.

Eux-mêmes préféraient ne pas se prononcer dans l'immédiat sur une éventuelle date de retour des locataires pour ne pas créer de fausse attente, de fausse joie. Certains réintégreront dans quelques jours ou semaines, d'autres dans quelques mois. «Il faut s'assurer que tout soit réparé et sécuritaire pour tout le monde. Nous en sommes à l'heure du bilan, des décisions et des actions.»

On croit que le montant des dommages variera entre 100 000 \$ et 150 000 \$.



Les inspecteurs du Département de prévention des incendies de Sherbrooke dont le lieutenant-inspecteur Gilles Pelland et les inspecteurs Bernard Brisson et Ginette Bélair ont effectué des recherches, hier après-midi, dans les deux logements les plus touchés par le feu.

Une veuve gagne une rude bataille contre la Dominion Textile

Pascale BRETON

Sherbrooke

Après six mois de rude bataille contre l'ancien employeur de son défunt mari, la Dominion Textile, Gisèle Turgeon-Loubier vient de gagner sa cause.

Au début du mois de juillet 1998, Mme Turgeon-Loubier a d'abord reçu un avis concernant un partage de l'excédent du Régime de rente pour les employés rémunérés à l'heure de Dominion Textile et certaines filiales, évalué à plus de 12,4 millions \$.

«Nous devions répondre à cette proposition d'entente, alors j'ai envoyé une lettre disant que je représentais la succession de mon mari, qui était décédé au mois de février 1998», explique la dame.

Environ quatre mois plus tard, elle a reçu une première lettre l'informant qu'elle n'avait pas le droit de toucher ce surplus du régime de retraite des employés parce que son mari était décédé en février, soit trois mois avant la terminaison totale du régime, le 15 mai 1998.

«Mon problème, c'est que j'ai été honorée en disant que mon mari était mort. Il a travaillé pendant 40 ans pour Dominion Textile, il a fait bien des heures supplémentaires, qu'on ne me fasse pas croire que le surplus de plusieurs millions s'est fait dans les trois mois après sa mort», lance, encore outrée, Mme Turgeon-Loubier.

Ressentant encore profondément la mort de son époux et sans trop savoir vers qui se tourner, la dame s'est alors lancée dans de nombreux dédales bureaucratiques, autant au gouvernement du Québec qu'à l'ancienne

compagnie Dominion Textile.

Le temps pressait, car les quelque 540 personnes éligibles à ce surplus de rente devaient régler leur dossier avant le 31 décembre 1998.

Pour le principe

Après s'être débattue sans relâche, Mme Turgeon-Loubier a finalement reçu, tout juste avant Noël, un chèque de quelques milliers de dollars. Cette victoire a toutefois un goût amer.

«Je me suis mise à pleurer à cause du trop-plein d'émotions lorsqu'on m'a enfin dit que je recevrais le chèque. J'étais épuisée, relate la dame. Je ne me suis pas battue pour l'argent, car de toute façon le gouvernement en a gardé la moitié. Je me suis battue pour le principe; puisque je paie pour les impôts de mon mari, je dois aussi avoir le droit d'avoir ce qui lui revient.»

Mme Turgeon-Loubier déclare que chaque jour, elle parlait à son mari. «Je pensais toujours à lui lorsque je faisais toutes ces démarches, en me promettant de le défendre et de le venger», confie-t-elle.

La dame raconte d'ailleurs que les personnes âgées, surtout les femmes, ne sont pas assez informées et se retrouvent bien souvent devant des situations comme celle qu'elle a rencontrée.

«Le gouvernement rit de nous et je pense que les femmes ne sont pas assez averties de ce qu'elles doivent faire, prévient Gisèle Turgeon-Loubier. Mon mari s'est occupé de tout pendant longtemps et j'ai payé pour cela. Il est temps que cette situation change.»

Une bordée d'incidents hivernaux pour le SPRS

Sherbrooke (PSJ)

Les incidents, relevés par les membres du Service de police de la région sherbrookoise dans la nuit de dimanche à hier, témoignaient encore de l'abondance de neige qu'a reçue la région de l'Estrie, en fin de semaine dernière.

Afin de faciliter les opérations de déneigement, les policiers ont dû faire déplacer une bonne douzaine de véhicules et procédé au remorquage de deux autres voitures car les propriétaires de ces dernières n'avaient pas acquitté les droits d'immatriculation.

Depuis que l'hiver a montré ses vraies couleurs... ou sa vraie couleur, il convient de rappeler aux utilisateurs de véhicules qu'il est risqué de stationner de nuit dans les rues de la ville: contraventions et frais de remorquage risquent de pleuvoir.

Vols de souffleuse

Par ailleurs, pour rester dans le ton de la magistrale bordée de neige, les policiers ont enregistré trois vols de souffleuse à neige, dont deux à Rock Forest, rue Paillard et rue Julien, ainsi qu'un, 20^e Avenue, à Sherbrooke.

Les gens, on le comprendra, sont portés à laisser ces fort utiles instruments à l'extérieur, parfois à la vue de tous: il ne faut pas tenter le diable quand l'hiver se fait aller en diable!

Toujours au sujet de la neige, un jeune automobiliste de 18 ans a vécu le malheur de s'enliser dans la neige, non loin de son domicile, boulevard de Portland et rue de l'Ontario, dans le Nord de Sherbrooke, vers 2 h 30, hier.

Quand les policiers ont vérifié ce qui se passait, ils ont constaté que le jeune homme qui avait toujours le contrôle et la garde de son véhicule présentait des symptômes de consommation d'alcool.

Encore là, malheur de malheur, les tests d'haléine ont révélé des teneurs de 120 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang, soit un taux un peu trop élevé au goût du législateur.

EDITORIAL

Aider sans qu'il n'y paraisse



Michel MORIN

Dans le vocabulaire gouvernemental, la dernière décennie aura surtout été marquée par des termes qui ne s'apparentaient en rien à la prospérité économique: coupure, déficit, dette, restructuration, réingénierie, mises à pied, attrition. Cette crise des finances publiques qui a ébranlé l'ensemble de la planète, et qui a même contribué à la chute de quelques régimes, ne s'est pas encore résorbée totalement. Bien que des améliorations tangibles aient été apportées.

C'est le cas au Canada, pour le gouvernement fédéral tout autant que pour plusieurs législations provinciales. Le Québec, s'il faut s'en remettre à l'optimisme du premier ministre Lucien Bouchard et à celui de son bras droit Bernard Landry, aura bientôt levé l'hypothèque déficitaire. Bien. Que cette lutte au déficit ait engendré des positions différentes quant à sa pertinence relève bien davantage de la partisanerie politique que de la saine gestion. Parce que sur ce fond, tous les experts et simples observateurs s'entendent: la situation déficitaire du Québec a trop duré. Et la perpétuer pour un motif ou pour un autre serait complètement inacceptable.

Or donc, si le cap est maintenu, il semble bien que l'État québécois ira bientôt rejoindre les rangs des autres législations provinciales qui ont fait le ménage dans leur cour. Toutes les provinces, ensemble, auront également permis à Ottawa de

se dégraisser. Sans elles, le gouvernement central serait possiblement dans la même posture que le gouvernement américain qui croule sous les dettes.

Et la question que l'on a déjà commencé à effleurer dans l'éventualité d'un bilan positif est de savoir quelle utilisation fera le gouvernement québécois des surplus budgétaires. La semaine dernière, la ministre du Revenu, Rita Dionne-Marsois, annonçait des allègements fiscaux qui profiteront à tous les Québécois mais dans une mesure adaptée aux gains impossibles. Normal. Tous les contribuables que nous sommes veulent profiter de ces baisses d'impôt. Mais l'on comprendra que l'État doit se montrer plus généreux envers les gagne-petits. Ces allègements fiscaux, bien que timides, ont ceci d'encourageants qu'ils entrent en vigueur avant même que Québec ait atteint le déficit zéro. On veut maintenant croire que le gouvernement laissera souffler encore davantage ses ouailles quand le grand coup de balai aura été officiellement donné.

Mais il n'y a pas que sur les tables d'impôt que les gouvernements peuvent intervenir pour laisser souffler davantage leurs contribuables. Ils pourraient aussi le faire (tant Québec qu'Ottawa) en versant aux administrations municipales de véritables taxes foncières pour les édifices gouvernementaux établis dans les villes et municipalités. Qu'il s'agisse des CLSC, des bureaux d'assurance-chômage ou d'édifices qui regroupent une pléiade de services gouvernementaux, comme celui de Sherbrooke situé au 200 Belvédère Nord par exemple. Depuis des lunes, tous ces bureaux ne

versent que des en-lieu de taxes pour reprendre l'expression consacrée. Ces en-lieu de taxes qui généralement ne couvrent que le quart de la taxe foncière que pourraient percevoir les municipalités. En versant le montant plein et entier de taxes que les villes sont en droit de s'attendre, les gouvernements feraient d'une pierre deux coups.

Ils permettraient d'abord aux administrations municipales de toucher une plus-value essentielle dans la préparation de leurs budgets. Conséquemment, et vous l'aurez deviné, le contribuable serait moins sollicité. Dans le champ de la fiscalité, les commissions scolaires ont également la permission d'imposer une taxe foncière. Si l'on applique la même logique, ces dernières empocheaient des millions de dollars supplémentaires en comptant sur une pleine taxation des édifices gouvernementaux. Un surplus de caisse sur lequel les commissions scolaires pourraient compter tout en dénouant le carcan dans lequel sont placés, encore là, les payeurs de taxes. Voilà une bonne façon d'aller chercher de l'argent neuf sans qu'il soit nécessaire pour les gouvernements de lancer des programmes dits normés, lesquels engendrent habituellement fonctionnarisme et bureaucratie.

Les municipalités, rappelons-le, sont tenues par la loi de présenter des situations budgétaires équilibrées. Une tâche dont elles s'acquittent généralement avec distinction. Imaginez le scénario si ces mêmes municipalités pouvaient inscrire les bureaux gouvernementaux dans la colonne des bons contribuables. C'est là un souhait que tout contribuable devrait partager.

REFLEXION

Québec et «nordicité»!



Dany GRONDIN

Retenez bien le néologisme suivant: nordicité, car il risque fort de devenir monnaie courante au cours des prochaines années. C'est que selon divers spécialistes, nos conditions hivernales difficiles certains jours nous auraient fait développer des technologies et des procédés qui feraient de nous des leaders mondiaux.

Ce nouveau mot - nordicité - a été créé par le professeur Louis-Edmond Hamelin de l'Université Laval dans le but de décrire les conditions de vie dans la zone froide de l'hémisphère boréal. Là où nous vivons. Plus que cela pourtant, la nordicité pourrait devenir une spécialité de la ville et de la province de Québec.

C'est tout ce qu'il y a de plus sérieux. Universitaires, industriels et représentants des collectivités du Nord se réuniront d'ailleurs à Québec du 2 au 5 février prochains afin de discuter de notre capacité à s'adapter au froid et ce, dans le cadre du premier Sommet mondial de la nordicité.

Nul doute sur le fait que nous nous soyons adaptés aux conditions hivernales et nordiques qui nous reviennent année après année. Bien que cela ne semble pas évident aux lendemains d'une très grande tempête, nous avons mis au point les moyens de résister. Sans vraiment y penser, nous déneigeons les rues, nous isolons nos maisons, nous chauffons nos voitures.

Bref, l'être humain que nous sommes a réussi à s'adapter à des conditions difficiles que nous pourrions même qualifier d'extrêmes dans certaines circonstances. Pourquoi ne pas alors devenir la capitale de la nordicité et échanger trucs et conseils avec des représentants d'autres pays nordiques? Nous en sommes bien capables puisque nous vivons l'hiver rigoureux année après année.

Les organisateurs de ce premier colloque croient d'ailleurs que tous

les gens présents seront gagnants à participer aux différents ateliers et discussions. Après tout, la nordicité est une caractéristique commune à bien des pays du globe et les manières de procéder ailleurs pourraient certainement nous inspirer ici. Et vice versa.

Qui participera à cette activité originale? Les organisateurs prévoient accueillir sur place près de 600 participants et exposants dont le tiers proviendrait de l'extérieur du pays. Plus de 120 conférenciers d'une quinzaine de pays viendront partager leur savoir en matière d'adaptation au froid. Et tous ont vécu des expériences terrain assez intéressantes pour captiver le public présent comme c'est le cas par exemple de ce concepteur d'une quarantaine de villes en Sibérie qui viendra entretenir les participants des problèmes d'urbanisme nordique.

Et de quoi d'autre pourront-ils bien s'entretenir pendant ces quelques jours dans la capitale provinciale? On prévoit orienter les discussions sur la nordicité à partir de six grands thèmes. D'abord, on s'intéressera aux modes et moyens de transport en milieu nordique. Chacun sachant très bien à quel point la mécanique est sensible aux grandes variations de température et à quel point ces dernières peuvent venir contrarier nos plans d'une journée à l'autre. Rien d'étonnant à ce que cet atelier soit le plus attendu de tous.

On se penchera ensuite sur la communication, l'organisation sociale, l'habitat, l'éclairage urbain, le tourisme et l'environnement. Dans un contexte de nordicité, ces thèmes risquent en effet d'être fort intéressants à qui est curieux d'en apprendre davantage sur cette capacité d'adaptation que nous avons au froid. Nous y sommes tellement habitués au Québec qu'il est rare qu'on s'émerveille et qu'on s'étonne des procédés que nous avons mis au point pour contrer et réduire les effets du froid dans notre vie de tous les jours.

Nous sommes des spécialistes de la nordicité et nous ne le réalisons même pas. C'est inouï!

LETRE OUVERTE

Article apprécié

Monsieur Michel Morin
Éditorialiste
La Tribune

Nous tenons à vous dire que nous avons été honorés par l'article de M. Michel Rondeau paru dans une de vos récentes éditions, dans lequel vous ne manquez pas de souligner l'implication des Frères du Sacré-Coeur dans le développement de l'Afrique, et du Togo en particulier, ce petit pays où nous oeuvrons depuis 1985.

Or, nombre de nos projets auraient été en sérieuse difficulté sans le soutien du Fonds de création d'emploi et de solidarité du Syndicat de l'enseignement de l'Estrie. Nous sommes fiers de constater que les enseignantes et les enseignants, membres du syndicat, se soucient autant de l'amélioration de la

situation socio-économique de l'Estrie par la création d'emplois que de projets de solidarité grâce à leur engagements au niveau international.

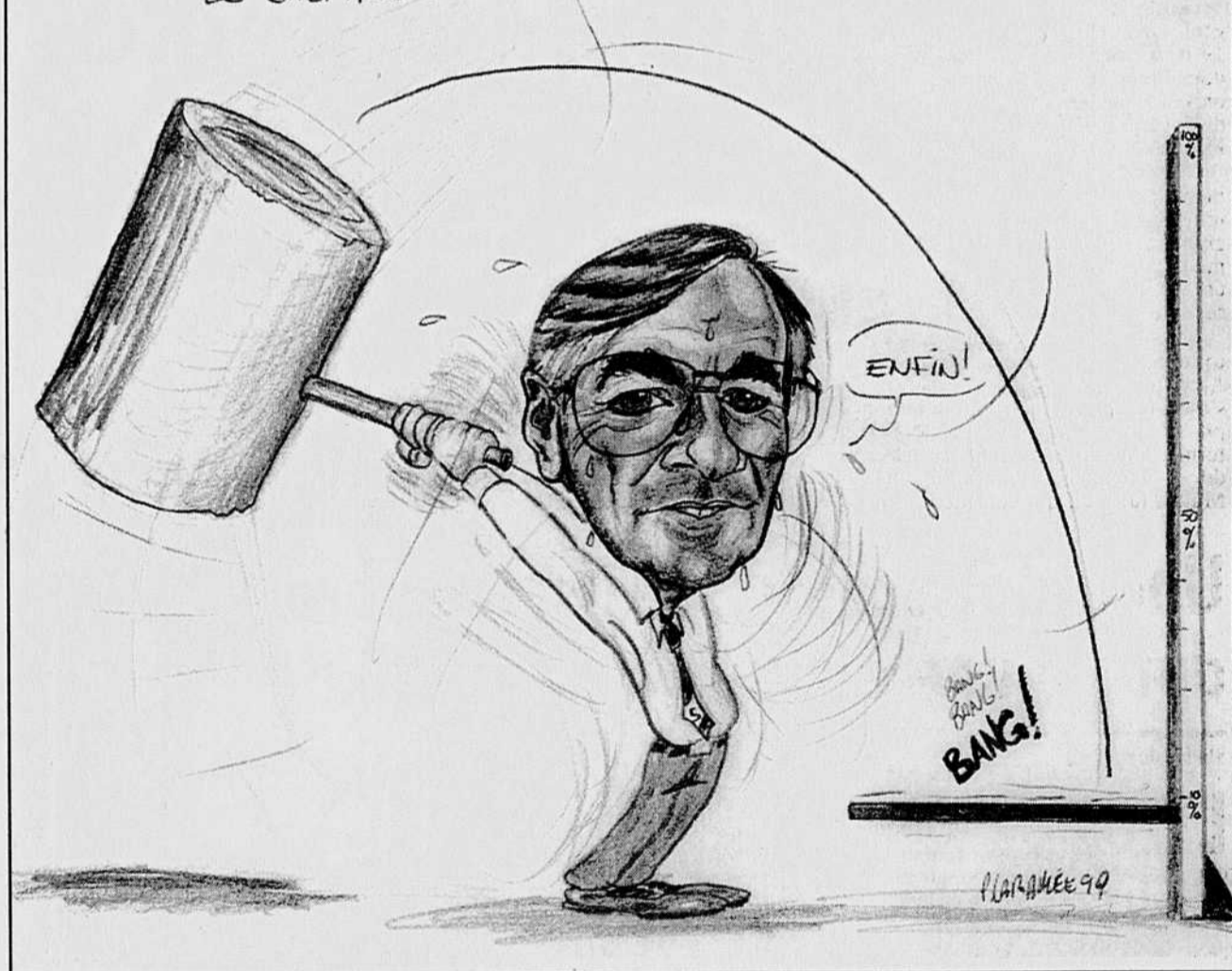
Il nous plaît de constater que la philosophie du Syndicat de l'enseignement de l'Estrie a dépassé le seuil des seules réclamations, pour s'engager à améliorer le tissu social au plan estrien et international.

Au nom de tous les bénéficiaires d'hier et de demain des projets subventionnés par le Syndicat de l'enseignement de l'Estrie, nous leur souhaitons beaucoup de succès dans cet engagement de solidarité envers les plus pauvres.

AKPE (Merci)!

Frère Claude Doyon, s.c.
Frère Robert Boucher, s.c.

LE CHÔMAGE SOUS LA BARRE DES 10% DANS SHERBROOKE!



DOCUMENT

Un projet-pilote à l'eau

L'Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ) et le Groupe Jeunesse annonçaient le 20 octobre dernier le lancement d'un projet-pilote qui visait à évaluer l'intérêt à utiliser à l'intérieur des autobus scolaires un concept d'affichage.

Ainsi, l'autobus scolaire devenait le prolongement de l'école dans la transmission de valeurs et le développement de comportement positifs chez les jeunes.

Le projet-pilote était prévu pour une durée de quatre à six mois. Les messages qui devaient apparaître sur les affiches étaient éducatifs, informatifs, préventifs. Les thèmes abordés pour les deux prochains mois portaient sur la sécurité, la santé et la réussite scolaire. En aucun temps, les messages n'invitaient les jeunes à la consommation d'un produit de consommation. Une vingtaine de commissions scolaires et autant de propriétaires d'autobus membres de l'APAQ avaient accepté de participer au projet-pilote.

Afin de s'assurer du respect de tous les objectifs, un comité avisé a été formé. Il est composé de la Fédération des comités de parents de la province de Québec (FCPPQ), la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), le ministère de l'Éducation (MEQ), le ministère des Transports (MTQ), l'Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ) et le Groupe Jeunesse. Au terme du projet-pilote, l'APAQ s'était engagé à remettre un rapport au ministère des Transports sur les résultats de l'expérience. Ce rapport du comité avisé devait être unanime quant à la poursuite ou

non du projet sous une forme permanente.

Conscients que la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c P-40.1) interdit la publicité à but commercial destinée à des enfants de moins de 13 ans (articles 248 et 249) mais que les dispositions de la Loi n'interdisent pas de faire des messages éducatifs, les membres du comité avisé étaient très heureux de promouvoir la réussite scolaire à l'intérieur de son projet-pilote d'affichage dans les autobus scolaires. L'alimentation était au coeur de la campagne de sensibilisation de la Fédération des producteurs et des productrices de lait afin de rappeler aux enfants les bienfaits du lait dans l'alimentation. La campagne des Restaurants McDonald du Canada avait pour thème «La sécurité, c'est drôlement sérieux». Elle visait à sensibiliser les enfants à certains dangers inhérents à de mauvaises habitudes prises lors de l'utilisation d'un autobus scolaire.

Le 16 décembre dernier, la Direction des affaires juridiques et des pratiques commerciales de l'Office de la protection du consommateur nous informait de sa position à l'effet qu'elle n'autorisait pas l'utilisation de la signature corporative de nos partenaires financiers car, selon son interprétation, la signature corporative proposée ne constitue pas une identification sobre du commanditaire. En conséquence, l'APAQ et le Groupe Jeunesse concluaient qu'il est impossible de maintenir ce programme d'expérimentation puisque les partenaires financiers du projet ne peuvent plus d'identifier avec des signatures permettant au public de les reconnaître.

En conséquence, l'APAQ et le Groupe Jeunesse ont décidé de suspendre la réalisation du projet annoncé en octobre dernier et, à regret, de faire confiance aux engagements pris par le ministre de l'Éducation d'alors, à l'effet d'élaborer des normes d'encadrement pour la commandite et pour l'aide au financement d'activité scolaire et de les soumettre à la consultation.

L'APAQ et le Groupe Jeunesse espèrent que la mise en place des procédures d'application de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, qui permet au conseil d'établissement de solliciter et de recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles, permettra d'ouvrir un débat public sur la contribution de partenaires privés aux objectifs éducatifs ainsi que sur la visibilité qui leur sera accordée.

L'APAQ et le Groupe Jeunesse questionnent l'interprétation aussi stricte en 1999 d'une loi votée, il y a plus de 20 ans, dans des conditions incomparables à celles que nous vivons maintenant.

Le questionnement soulevé par notre proposition et les conditions d'expérimentation pratiques que nous proposons en concertation avec les organisations scolaires et les parents étaient certainement utiles au débat tant souhaité par tous les intervenants. Nous sommes d'avance notre collaboration et notre participation active au débat que certains se sont engagés à réaliser.

Claire R. Drolet
Directrice du transport scolaire

ADMINISTRATION	RÉDACTION	PUBLICITÉ	TECHNOLOGIE	PRÉ-IMPRESION & PRODUCTION	COMPTABILITÉ	TIRAGE						
Raymond Tardif Président et éditeur	René Morin Vice-président Finances et administration	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Maurice Cloutier Directeur de l'information	Francis Fouquet Directeur	Alain LeClerc Michel Poulin Adjoint au directeur	René Béliveau Conseiller	André Robarge Directeur	Steve Rancourt Michel Doyon Adjoint au directeur	André Corriveau Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit	André Custeau Directeur	Serge Nadeau Adjoint au directeur

Les taxes diminuent à Bromptonville

□ La fusion entre la ville et le canton entraîne un rajustement favorable aux contribuables

François GOUGEON
Bromptonville

Les contribuables de la nouvelle Ville de Bromptonville, issue du regroupement avec le Canton de Brompton, auront droit en 1999 à une réduction de leur compte de taxes.

Minime certes mais il n'en reste pas moins que selon le budget présenté hier par les maires Clément Nault et Claude Belhumeur et qui porte sur des revenus et dépenses de quelque 4 millions \$, la diminution est réelle.

Ainsi, de 1,34 \$ du cent dollars d'évaluation en 1998 pour le secteur urbain (territoire de la Ville avant le regroupement), le taux de l'impôt foncier de base passera en 1999 à 1,33 \$. Pour le secteur rural (territoire de l'ancien



Clément Nault

canton de Brompton), ce taux diminuera de .92 \$ à .89 \$, toujours du 100 \$ d'évaluation imposable. À cela s'ajoutent les taxes de services particulières à chaque secteur: aqueduc, assainissement, collecte sélective et vidanges pour l'urbain et les charges de fosses septiques, vidanges et collecte sélective pour le rural. La taxe d'affaires, basée sur la valeur locative, restera à 6,50 \$ (par tranche de 100 \$ du rôle) et dans le rural, où cela n'existait pas du temps de l'ancien canton, elle a été fixée à 1,37 \$.



Claude Belhumeur

Le propriétaire d'une résidence unifamiliale évaluée dans la moyenne, soit 80 000 \$, paiera en 1999 une facture de taxes de 1421 \$ dans l'urbain et 857 \$ dans le rural. Il s'agit d'une diminution respective de 16 \$ et de 5 \$ (20 \$ si on tient compte de l'implantation de la collecte sélective à 15 \$ par porte, soit le même taux que pour l'urbain).

Au chapitre des principales dépenses, les frais de financement totalisent 548 848 \$, les immobilisations 458 889 \$, la sécurité publique

383 180 \$, le transport routier 295 487 \$, l'hygiène du milieu 241 900 \$, les loisirs 277 361 \$ et l'administration, 283 160 \$, soit 7 pour cent de l'ensemble des déboursés dans le dernier cas.

Marchandise livrée

Les maires Nault et Belhumeur étaient bien sûr heureux de présenter ce premier budget de l'An I de la nouvelle ville de 5583 résidents dont la richesse foncière s'établit maintenant à 184,8 millions \$. Ils estiment avoir livré la marchandise annoncée dans l'étude d'opportunité de regroupement réalisée il y a deux ans.

«Toute crainte que des gens pouvaient avoir que le rural (ancien canton) paie pour l'urbain ou le contraire

est maintenant clairement dissipée avec ce budget», a noté Claude Belhumeur.

En outre, a rajouté M. Nault, des projets spéciaux ont été retenus pour tenir compte autant de la réalité urbaine que rurale. Investissement dans le développement industriel, réfection du Chemin de la Rivière, aide à la construction industrielle, pavage du chemin Notre-Dame-des-Mères et de la rue Tobin et ainsi de suite. Bref, aucun secteur n'est favorisé au détriment de l'autre.

Et cette volonté de poursuivre le développement de Bromptonville en ce sens-là et d'en faire une même communauté d'appartenance se traduira dans l'élection générale d'avril prochain: il y aura un district strictement urbain et un autre strictement rural mais les quatre autres seront mixtes.

Histoire, comme l'a signalé Clément Nault, de «mettre toutes les chances du même bord» pour que la nouvelle union dépasse ce que dure habituellement une lune de miel.

«Il est temps que Jean Charest arrête de se moquer de moi...»

□ Mis à pied par Gailuron il y a 7 ans, Jacques Harvey continue de réclamer justice

Michel RONDEAU
Sherbrooke

Depuis sept ans qu'il se bat pour être reconnu comme victime d'une mise à pied massive, M. Jacques Harvey a vu rouge quand il a appris que le bureau de Jean Charest considère son dossier fermé.

La compagnie Gailuron avait congédié massivement son personnel en 1990, à l'exception de trois employés, dont M. Harvey. Les travailleurs congédiés avaient profité d'un programme d'aide fédéral-provincial appelé P.A.T.A..

Trois ans plus tard, les trois hommes avaient perdu leur emploi à leur tour, sans jamais avoir droit au programme P.A.T.A. et M. Harvey réclame depuis d'être reconnu comme ayant été victime de la même mise à pied que ses compagnons, bien qu'avec un délai.

Ayant raconté récemment son histoire à Alain Laforest, de l'émission J.E., Jacques Harvey a appris que J.E. s'est fait répondre par le bureau du député Jean Charest que son dossier est fermé. Une réponse similaire est venue de la compagnie Gailuron, division Multi-Markets, qui considère la mé-



Jacques Harvey

venture de M. Harvey comme une vieille histoire sur laquelle il n'y a pas lieu de revenir.

«Pour moi, ce n'est pas fini!» proteste Jacques Harvey, qui rappelle que Jean Charest, à l'époque où il était au fédéral, prétextait ne pas être en situa-

tion de force pour le défendre. «Et maintenant qu'il est au provincial, le dossier est fermé? Il est temps qu'il arrête de sauter d'une butte à l'autre et de se moquer de moi.»

L'homme n'a jamais cessé de relancer ceux qui l'ont ignoré durant toutes ces années et ceux qui ont promis leur appui, mais qui n'ont jamais donné de suite à leurs promesses.

Ainsi, souligne M. Harvey, M. Jacques Lahaie, de la CSN, lui avait accordé son soutien il y a trois ans, en lui promettant de porter son dossier à l'attention de Gérald Larose, mais jamais il n'a eu de nouvelles par la suite. Au bureau de M. Larose, on répond

toujours que le chef syndical est occupé à d'autres dossiers plus urgents.

«On a payé du syndicat assez longtemps pour qu'il nous défende», juge M. Harvey.

Une adolescente se casse un bras durant une engueulade familiale

Sherbrooke (psj)

Les membres du Service de police de la région sherbrookoise enquêtent présentement sur un incident survenu lors d'une altercation entre une adolescente de 13 ans et le conjoint de sa mère.

L'affaire s'est déroulée en fin de semaine, dans le quartier Est de Sherbrooke. Si l'on n'apporte pas plus de précision sur l'endroit où cela s'est produit, ce n'est que pour mieux protéger, comme le stipule la loi concernant les jeunes, l'identité de l'adolescente.

D'après les informations obtenues, il y a eu altercation verbale entre la mère et l'adolescente. L'incident a pris une telle tournure que le conjoint qui n'est pas le père de l'adolescente a déci-

dé de s'interposer.

Il y a eu un moment de baguettes en l'air comme on le voit dans ces situations où les mots et les comportements sont parfois vifs.

L'adolescente aurait chuté et dans cette chute, elle se serait fracturé un bras.

Les enquêteurs du S.P.R.S. doivent rencontrer les principales personnes impliquées dans l'incident pour savoir de quoi il en retourne, quelle sera la nature du dossier et s'il y aura soumission du rapport d'enquête au substitut du procureur général.

Pour le moment, il s'agit d'un dossier de voies de fait avec lésions.

LUC FAUCHER

PHARMACIEN

Affilié au groupe **PHARMAPRIX**

JOURNÉES-SANTÉ EN PHARMACIE

DIABÈTE

Le mercredi
13 janvier
de 9 h à 14 h

CHOLESTÉROL

Le mercredi
20 janvier
de 9 h à 14 h

NOUS PRENONS VOTRE TENSION ARTÉRIELLE

POUR RENDEZ-VOUS :
566-6821

**PLACE BELVÉDÈRE :
ENCORE PLUS GRAND
420, RUE BELVÉDÈRE, SHERBROOKE**

« LES MEILLEURS PRIX en Estrie... »

chez **Magog**

HYUNDAI

430, boul. Bourque
OMERVILLE

à partir de **19 495\$**

SONATA GL 1999

4.8%

868-0010

Grantie du groupe motopropulseur de 5 ans / 100 000 km
Programme d'assistance routière
24 heures de 3 ans/60 000 km

financement à

- air climatisé
- vitres électriques
- radio AM-FM cassette
- verrouillage électrique
- régulateur de vitesse

photo à titre indicatif

TÉLÉPHONE À LA CARTE «Service prépayé»

- **Aucun contrat**
- **Aucuns frais de branchement**
- **Aucuns frais d'accès au réseau**
- **Aucune mensualité**
- **Seulement 35¢ la minute à l'utilisation**

Carte Privilege
"SERVICE PRÉPAYÉ"

La 13e carte de 25\$ est GRATUITE.

AUDIOTEC 590 boul. Boivin, Granby

Lot de téléphones cellulaires «démonstrateurs» ou légèrement usagés

à partir de **30\$**

Téléavertisseur à seulement **59,90\$***

avec temps d'antenne **GRATUIT** pendant 3 mois

Aussi lot de téléavertisseurs à **30\$**

* Détails en magasin. Cette offre prend fin le 31 janvier 1999.

AUDIOTEC

Centre cellulaire Plus
590, boul. Boivin
Granby
(450) 378-3618

Centre cellulaire Plus
Galerias de Granby
40 Evangéline
Granby
(450) 378-8338

Centre cellulaire Plus
Galerias St-Hyacinthe
3200, boul. Laframboise
St-Hyacinthe
(450) 261-8080

Agent agréé
2378 King Ouest
Sherbrooke
(819) 562-9262

Centre cellulaire Plus
Carrefour de l'Estrie
3050, boul. Portland
Sherbrooke
(819) 821-9994

Bell Mobilité

SECOURS-AMITIÉ ESTRIE

Besoin d'être écouté ?
Quelqu'un est là pour toi !

Anonyme et confidentiel

564-2323

1-800-667-3841

Une lueur d'espoir

7 jours
24 heures 53270

Le personnel du supermarché de Magog se remet de ses émotions

«On a tout fait, mais le bébé est mort»

Claude PLANTE

Magog

«J'ai trié au bébé, respire!, respire!, tout en continuant de le masser. On a fait notre possible, mais l'enfant est mort.»

Les employés de l'épicerie Métro Plouffe présents samedi après-midi, plus précisément Sylvie Racicot, ont encore en mémoire l'image de la petite Emilie Deblois agonisant par terre près des caisses dans le magasin.

Plus de 48 heures après le décès de l'enfant âgé seulement de six semaines, on a la certitude d'avoir tout tenté pour sauver le bébé. «J'ai entendu qu'on demandait un médecin à la caisse un», raconte la jeune femme qui étudie au Centre 24-Juin dans le but de devenir infirmière auxiliaire.

«Comme j'ai reçu ma formation en réanimation, je me suis précipitée pour aider. Quand je suis arrivée, j'ai vu que le bébé commençait à devenir bleu. J'ai pris ses signes vitaux. Elle n'avait plus de respiration ni de pouls.»

«L'adrénaline a monté. Je me suis concentrée sur la petite. J'ai appliqué les techniques de RCR apprises l'automne dernier. J'ai entendu du monde parler, mais je n'ai pas porté attention. Plus rien d'autre n'existait jusqu'à temps que les policiers et les ambulanciers arrivent.»

Tout s'est enchaîné très rapidement, racontent ensuite Mme Racicot et l'assistant-gérant du magasin, Richard Laplante. On a aussi contacté le 911. C'est son patron, Michel Lefebvre, le gérant du magasin, qui a eu l'idée d'un appel dans le magasin à savoir si un médecin s'y trouvait à ce moment. Une dame se disant médecin s'est approchée et a aussi apporté son secours. Une infirmière et une pharmacienne se sont portées volontaires.

«C'est moi qui ai appelé, ajoute M. Laplante. Ça m'a pris une grande respiration pour pouvoir parler au micro, en raison de l'émotion.»



Imacom-Daguerre, Claude Poulin
«Je me suis concentrée sur le bébé pour le réanimer. On a tout fait, mais il est mort», lance Sylvie Racicot, employée du Métro Plouffe, à Magog, où un enfant de six semaines est décédé en fin de semaine.

«Chacun a fait son bout»

«Tout s'est enchaîné, chacun a fait son bout pour tenter de sauver l'enfant, se félicite l'assistant-gérant. Tout s'est orchestré, mais à la fin c'est pas la bonne note qui s'est jouée... l'enfant est mort.»

À un moment, on a cru que le bébé reviendrait à lui car du liquide a sorti de sa bouche. Mais au contraire son état s'est détérioré, se souvient M. Laplante.

Comme on le sait, les parents de l'enfant, Sophie Lord et Joseph Deblois, des gens habitant Saint-Lambert dans la région de Montréal, ont constaté, une fois des emplettes complétées, que du sang sortait du nez du poupon. Le bébé inconscient a été transporté à l'hôpital de Magog, où on a constaté le décès.

Selon les observations faites par les gens du Métro Plouffe, les parents de l'enfant, accompagnés d'un autre couple, ont mis environ trois quarts d'heure pour faire leurs emplettes. L'enfant était transporté dans un sac ventral spécialement conçu.

Jointe hier durant la journée, la soeur de la mère de l'enfant, Marie-Josée Lord, une résidente de Magog, n'a pas voulu émettre de commentaires sur les circonstances de ce décès.

La direction du Métro Plouffe a pris des mesures afin que les employés éprouvant des difficultés émotionnelles à la suite de ce drame puissent recevoir les services appropriés. Ce soir, on tiendra une rencontre spéciale à l'intention des employés à ce sujet, ajoute M. Laplante.

«Après ces événements dramatiques, il a fallu repartir le magasin comme si rien ne s'était passé. Plusieurs employés étaient sous le choc. Certains n'ont pas pu continuer de travailler. L'émotion était toujours présente quelques heures plus tard.»

«C'est là que je me suis mis à penser à mes enfants...», laisse-t-il tomber.

«Moi, déclare Sylvie Racicot, je suis retournée travailler comme si j'avais toujours fait ça... après l'adrénaline a sorti. Je me suis mise à trembler un peu.»

Bienvenue à Santa Corolla

Forfait

COROLLA
249\$

par mois /
location 48 mois*

0\$ COMPTANT
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

MENSUALITÉS	COMPTANT [†]
209\$	1 700\$
229\$	850\$
249\$	0\$

OU

Financement à l'achat

4,8%

jusqu'à 60 mois

- Radiocassette AM/FM
- Essuie-glaces intermittents
- Direction assistée
- Coussins gonflables



CRÉDIT TOYOTA

Programme de location au détail de Toyota Canada Inc. sur approbation de crédit par crédit Toyota sur les modèles 1999. Immatriculation, assurance et taxes en sus. *Offre valable sur les modèles Corolla VE BR12EM-AA neufs en inventaire, loués et livrés au plus tard le 31 janvier 1999. Premier versement de 286,41\$ et dépôt de garantie de 300\$ exigibles au moment de la livraison. Franchise de 96 000 km; frais de 7 c/km excédentaire. **Offre de financement à l'achat de 4,8% valable sur tous les modèles Corolla 1999. †Taxes en sus ou échange équivalent. Véhicule aux fins de présentation seulement. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire
TOYOTA

www.toyota.ca

Le service
de qualité
Toyota

VIVEZ L'EXPÉRIENCE DE LA QUALITÉ

COWANSVILLE
Cowansville Toyota
263-8888

GRANBY
Estrie Toyota
378-8404

RICHMOND
Toyota Richmond
826-5923

VICTORIAVILLE
Toyota Victoriaville
758-8235

DRUMMONDVILLE
Toyota Drummondville
477-1777

MAGOG
Toyota Magog
843-9883

SHERBROOKE
Relais Toyota
563-6622

